

Lyon, 28 juin 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Naissance de la Société publique lyonnaise de mobilités, nouvel outil au service des politiques de déplacements

Les élus de la Métropole de Lyon ont adopté une délibération actant la création de la Société publique lyonnaise de mobilités (SPLM). 100 % public et local, le capital de cette nouvelle société réunit la Métropole (70%), Sytral Mobilités (20%) et la Ville de Lyon (10%). Il pourra s'ouvrir à d'autres collectivités. Avec quel objectif ? Exploiter et développer ensemble des services à la mobilité qui gagnent en cohérence lorsqu'ils sont réunis : stationnement voiture et vélo (en ouvrage, en P+R, sur voirie...), autopartage en station, conseil en mobilité.

Actuellement en effet, le fractionnement des compétences entre les acteurs publics reste un frein au développement conjoint des différentes solutions de transport et autres services à la mobilité. Il ne facilite pas les pratiques quotidiennes des usagers combinant plusieurs solutions de déplacement et/ou offres de services. La Métropole et SYTRAL Mobilités sont autorités organisatrices des mobilités tandis que les communes conservent la compétence en matière de stationnement sur voirie.

La Métropole, SYTRAL Mobilités, la Ville de Lyon et l'ensemble des communes du territoire partagent un objectif stratégique primordial : accélérer les transitions en cours en faveur de comportements de mobilité moins émetteurs de gaz à effet de serre, moins polluants, moins bruyants, moins consommateurs d'espace, moins accidentogènes, et, de ce fait, moins dépendants de la voiture individuelle.

Avec cet objectif en toile de fond, la SPL Mobilités permet de mettre en commun le développement et l'exploitation de plusieurs services à la mobilité, tout en mutualisant des ressources avec la SEM LPA. Elle aura notamment en charge:

- à partir du 1^{er} janvier 2024, la gestion, l'exploitation et la maintenance de 15 parcs métropolitains de stationnement en ouvrage dont les contrats de gestion arrivent à échéance, soit plus de 8 000 places voitures et vélos sur des secteurs particulièrement stratégiques (Presqu'île, gare Part-Dieu) ;
- dès 2023, la gestion du stationnement payant en voirie de la Ville de Lyon ;
- de la gestion, de l'exploitation et de la maintenance des parkings relais de gares TER et d'aires de covoiturage ;
- du déploiement opérationnel d'une offre de stationnement sécurisé pour les vélos, conformément aux objectifs du plan d'actions approuvé lors du Conseil du 24 janvier 2022 ;
- D'un service d'autopartage en station, en accompagnement du projet de zone à faibles émissions (ZFE) ;
- un service de conseil en mobilité adapté à toutes les catégories de publics, qui débutera dès le mois de septembre 2022 sous l'appellation « Agence des mobilités ».

Lors du Conseil métropolitain, les représentants de la Métropole au sein de la SPLM ont été élus, il s'agit de Fabien Bagnon, Laurent Legendre, Sofia Popoff et Sandrine Runel.

Service Presse Métropole de Lyon :

Régis Guillet – rguillet@grandlyon.com

04 26 99 37 52/06 98 51 59 94

www.grandlyon.com/presse